

Communiqué de presse

Les salariés des PME et ETI implantées à l'étranger gagnent davantage (étude)

Paris, le 29 mai 2012

Alors que les conséquences sociales de la mondialisation des entreprises alimentent le débat, Pramex International démontre qu'un salarié d'une PME ou ETI implantée à l'étranger gagne plus que son homologue salarié d'une PME ou ETI uniquement exportatrice ou domestique.

Pramex International répond à la question du lien entre l'implantation à l'international d'une entreprise et le niveau de salaire de ses employés en France, avec sa dernière note économique publiée ce mois-ci.

« En moyenne, un ouvrier travaillant dans une entreprise sans aucune activité internationale touche un salaire horaire de 12,04 euros bruts, tandis qu'un ouvrier travaillant dans une firme implantée à l'étranger gagne 13,15 euros bruts par heure. Toutes les catégories socioprofessionnelles d'une entreprise implantée à l'étranger, bénéficient d'un surcroît de salaire, y compris les ouvriers, pour lesquels la prime s'élève donc à 9,2% et pour les cadres à 11,4%» commente Alexandre Gazaniol, Economiste-chercheur chez Pramex International, qui s'appuie sur l'étude des salaires horaires bruts des 882 651 salariés de 11 056 entreprises industrielles.

L'implantation des sociétés françaises à l'étranger a donc un impact positif sur l'économie française ainsi que sur les PME et ETI qui choisissent ce mode de développement international.

Pramex International a effectivement déjà démontré dans ses précédentes publications que les sociétés implantées à l'étranger, en comparaison des sociétés uniquement exportatrices ou domestiques, réalisent en France plus de chiffre d'affaires, emploient plus de salariés en France et exportent plus*.

Le cabinet de conseil spécialisé dans le développement à l'international des entreprises a par ailleurs chiffré jusqu'à 49 000 le nombre de créations d'emplois, si toutes les PME et ETI qui en avaient le potentiel décidaient de s'implanter à l'international**.

Fort des conclusions de ces différentes publications, le cabinet de conseil estime que l'implantation comme mode de développement international devrait être encouragée par les pouvoirs publics afin d'en tirer les bénéfices pour l'économie française.

* : A. Gazaniol [février 2010], « L'implantation à l'étranger crée de la valeur »

** : A. Gazaniol [février 2010], « Implantation à l'étranger et potentiel d'emplois en France »

A propos de Pramex International

Pramex International est le cabinet de conseil en développement international de BPCE, deuxième groupe bancaire en France.

Pour accompagner les entreprises clientes dans leur développement, Pramex International s'appuie sur deux piliers forts :

- un réseau opérationnel mondial intégré, composé de consultants spécialisés sur les différents métiers du développement de l'entreprise, présents dans 15 pays ;*
- à Paris et en régions, un réseau de consultants intervenant sur l'ensemble du processus d'internationalisation des entreprises.*

La filiation bancaire de premier plan de ce cabinet lui permet d'accéder aux principaux établissements financiers à travers le monde.

A propos du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE, deuxième groupe bancaire en France, s'appuie sur deux réseaux de banque commerciale autonomes et complémentaires : celui des 19 Banques Populaires et celui des 17 Caisses d'Epargne. Dans le domaine du financement de l'immobilier, il s'appuie également sur le Crédit Foncier de France. Il est un acteur majeur de la banque de financement, de la gestion d'actifs et des services financiers avec Natixis. Le Groupe BPCE compte plus de 36 millions de clients et bénéficie d'une large présence en France avec 8 000 agences, 117 000 collaborateurs et plus de 8,1 millions de sociétaires.

Contact – Pramex International

Ulric Streit : +33 1 72 69 44 65

ulric.streit@pramex.com

Contact – BPCE

Oriane Bauduin : +33 1 58 40 73 95

oriane.bauduin@bpce.fr